

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2016-0014 DP/SG du 7 mars 2016 de la présidente du collège de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature à l'adjoint au directeur de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins

NOR : HASX1630170S

La présidente de la Haute Autorité de santé,

Vu les articles L. 161-43 et R. 161-79 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret du Président de la République du 3 mars 2016 portant nomination de la présidente du collège de la Haute Autorité de santé ;

Vu la décision n° 2009-03-007 DAGRI du collège de la Haute Autorité de santé en date du 18 mars 2009 relative à la détermination des conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Sébastien Leloup, adjoint au directeur de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, pour signer, en mon nom et dans la limite de ses attributions, tout acte relatif au fonctionnement et aux activités de sa direction, dans la limite d'un montant maximum de 19 999 € (HT) par engagement.

Article 2

La présente décision prend effet au 7 mars 2016 et sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 7 mars 2016.

La présidente,
Pr A. BUZYN